



Enfant majeure avec difficultés financières

Par **BETTY2**, le **03/12/2010** à **15:01**

Bonjour,

Mon fils âgé de 23 ans a d'énormes problèmes financiers : dettes de loyers, électricité, téléphone, amendes impayés, je lui recommande depuis environ 2 ans de consulter un A.S. et de se mettre sous curatelle ou tutelle, ne veut presque plus travailler ; il a également un problème avec l'alcool, fait des crises de délire, a déjà fait des tentatives de suicide ; enfin c'est un cercle vicieux... Nous avons déjà payé certaines dettes, mais, ce n'est pas lui rendre service, d'après mon médecin traitant qui me suit moralement (je suis en dépression) Je ne sais plus comment réagir pour l'aider légalement...

Merci de l'attention que vous porterez à ce message

V. GAUTIER

Par **Domil**, le **03/12/2010** à **15:03**

C'est à vous de faire la demande de curatelle (il ne semble pas que la tutelle soit légitime) auprès du juge des tutelles.

Peut-être l'emmener avec vous, quand vous allez voir votre psychiatre, ça pourrait aider de parler.

Par **BETTY2**, le **03/12/2010** à **15:11**

Merci pour votre réponse rapide, j'ai déjà proposé la curatelle à mon fils, je crois que je ne peux pas le faire s'il n'est pas consentant?... Pour le psy, étant donné qu'il est majeure, je ne peux malheureusement pas le forcer à consulter...

Par **Domil**, le **03/12/2010** à **15:25**

Il n'est pas question de l'obliger à le consulter, mais de lui proposer de vous accompagner quand vous allez voir VOTRE psychiatre. Dites-lui que vous avez besoin d'aide, présentez ça comme une aide pour vous et non une aide pour lui. ça pourrait permettre d'entamer la

discussion, de faire démarrer la machine.

Le principe des mesures de protection, c'est justement de les faire alors que la personne concernée n'est pas d'accord. Ce n'est pas à lui de la demander, mais à vous, afin de le contraindre

<http://vosdroits.service-public.fr/F2075.xhtml>